

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 303

présenté par

Mme Allain, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 21

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« santé ou d' »

les mots :

« jeunesse et à l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.